

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021/05/DCSE/BPE/URBA du 26 novembre 2021 est prescrite pendant 32 jours consécutifs, du lundi 17 janvier à 08h30 au jeudi 17 février 2022 à 17h30, une enquête publique relative aux demandes de permis de construire d'une centrale solaire au sol sur les communes de Courtry et Villeparisis présentée par la société **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**, située 52 Quai de Dion Bouton – 92816 Puteaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de permis de construire, son étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- **en version papier :**

- en mairies de **Villeparisis et Courtry** aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- **en version numérique :**

- à la **mairie de Villeparisis**, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal

- sur le **site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne** à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête en format papier**, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et ouvert en mairies de Villeparisis et Courtry aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- **sur le registre dématérialisé accessible :**

- à la **mairie de Villeparisis** sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal,

- sur le **site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne**, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- **par courrier électronique** à l'adresse suivante :

centrale-solaire-courtry-villeparisis@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Villeparisis à l'adresse précitée).

Le commissaire enquêteur, Monsieur Daniel TRICOIRE, ingénieur EDF en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux dates et heures suivantes :

Mairie de Villeparisis

- lundi 17 janvier 2022 de 8h30 à 11h45
- samedi 29 janvier 2022 de 08h30 à 11h30,
- jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 17h30

Mairie de Courtry

- mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 17h30,
- samedi 12 février 2022 de 09h30 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE** – 52 Quai de Dion Bouton – 92816 Puteaux. (Madame Pauline LEMEUNIER – téléphone 06.99.68.12.75 – courriel : pauline.lemeunier@totalenergies.com).

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne précité et en mairies de Courtry et Villeparisis.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du préfet de Seine-et-Marne, compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.